



FLASH INFO

EN CAS D'URGENCES

- **POMPIERS DE MAIGNELAY** le 03.44.51.54.30 ou 18, **S.A.M.U.** le 15
- **GENDARMERIE DE MAIGNELAY** le 03.44.51.55.17 ou 17
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

ETAT CIVIL



Bienvenue :

- Melle Eva GENEVEE le 12 mars 20.
- Melle Katalya BONAVENTURE DE MAYNARD le 18 avril 20.



Il nous a quitté :

- Mr Gustave NAUDE le 22 février 20

COVID 19

Le gouvernement a décidé de procéder à un déconfinement progressif à compter du 11 mai prochain.

Afin d'assurer la protection de chacun, la commune a pris l'initiative de commander des masques auprès de la Région Hauts de France et de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Pour l'instant, nous n'avons pas de date de livraison.

Nous vous informerons dans les prochains jours de la disponibilité de ces masques et des modalités de distribution.

Prenez soin de vous !

ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères du vendredi 1^{er} mai, jour férié de la fête du travail est remplacée par une collecte le samedi 2 mai. Pensez à sortir vos bacs le vendredi soir !

Collecte des déchets verts :

La saison de collecte 2020 reprendra chaque mercredi à partir du 6 mai 2020 sur notre commune jusqu'au 22 juillet 2020. Elle reprendra le 2 septembre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020.

Merci de sortir les sacs impérativement la veille au soir.

Pensez également, aux déchetteries ou au compostage individuel. Un kilo de déchets verts déposé en déchetterie coûte moitié moins cher que collecté à domicile. Compostés à domicile, il ne coûte rien et devient une richesse pour votre jardin !

Le fonctionnement

- Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs fournis par le Plateau Picard **dans la limite de 5 sacs par foyer et par semaine.**
- Les sacs sont réutilisables et un dispositif de récupération doit être prévu après la collecte pour éviter les envols (pierre, rangement...).
- Les sacs sont distribués gratuitement par l'intermédiaire des communes.

Quels sont les déchets collectés ?

- Les tontes
- Les feuilles mortes
- Les fleurs et plantes fanées
- Les tailles et petits branchages

Déchetteries :



Uniquement après prise de rendez-vous, les déchetteries de Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée deviennent partiellement accessibles pour certains déchets . Quelles sont les règles à suivre !

Quelles règles ?

Pensez à vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case effectuer des achats de première nécessité.

- **Uniquement sur rendez-vous**
- 1 seul passager par véhicule
- 3 types de déchets (bien triés) maximum par passage
- 1 seul passage par jour par Pass'déchetterie, véhicule ou usager
- 3 passage maximum par semaine par Pass'déchetterie, véhicule ou usager
- Respect strict des distances de sécurité avec les agents et entre usagers
- Port de masque (ou éventuellement d'un tissu couvrant la bouche et le nez) recommandé
- Se munir de ses propres outils (plus de pelles et balais partagés)

Quelles déchetteries ?

- Maignelay-Montigny
- Saint-Just-en-Chaussée

Bulles et La Neuville-Roy restent fermées jusque nouvel avis

Quels déchets ?

3 types de déchets au maximum, bien triés, parmi :

- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Tout-venant
- Cartons
- Bois

Tout autre déchet ne sera pas accepté (piles, déchets dangereux, ameublement...) faute de possibilité d'évacuation.

Comment prendre rendez-vous ?

- Par téléphone au Pôle Environnement au **03 69 12 50 70** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Munis de votre
 - Numéro de *Pass'déchetterie*
 - Nom
 - Types de déchets apportés
 - Contact téléphonique

Cérémonie du 8 mai.

Par arrêté préfectoral, la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 est annulée